



## Copropriete - cloison

-----  
Par Lilian972

Bonjour,

En consultant Google, je trouve tout et n'importe quoi, donc je pose ma question ici.

Je suis co-proprétaire d'un appartement situé dans une résidence de plusieurs bâtiments en copropriété.

Je souhaite abattre une cloison (mur non porteur) à l'intérieur de mon logement (donc privatif) afin d'agrandir une chambre, et supprimer un WC.

Ces travaux seront fait par un professionnel.

Y-a-t-il des autorisations à demander ? syndic, mairie, ...

Dois-je obtenir l'accord à la prochaine AG ?

Il est bien évident que les voisins seront informés en temps et en heure.

En vous remerciant.

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,

Une cloison intérieure est privative, vous pouvez la supprimer.

Par contre vous supprimez un WC ? Vous en avez un autre ? ou vous le déplacez ? Si vous modifiez les évacuations, il peut y avoir besoin d'autorisations car les évacuations sont le plus souvent des parties communes.

-----  
Par Lilian972

Bonjour, merci pour cette réponse.

Oui, il y a un autre WC de l'autre côté de la cloison, je ne modifie pas l'installation, je ne fais que supprimer ce WC et boucher le raccordement de ce côté ci qui donne sur le vide sanitaire.

Bon week end

-----  
Par yapasdequoi

Il faut quand même avoir la certitude que c'est bien une simple cloison.